

CHIRURGIEN

(export du DFSM au 22/01/2025 à 08:42)

[1] CHIRURGIEN Médecine - Chirurgie

nom masc.

Etymologie FEW II 1 641a : chirurgia

Définition Praticien qui exerce la chirurgie*.

Notes

- var CIRURGIEN var CYRURGIEN

-

Glose Au Moyen Âge, la médecine est exercée par le clergé alors que la chirurgie est plus le fait des barbiers, habitués aux instruments tranchants. En France, la première école chirurgicale est fondée à Montpellier en 1220, issue Guy de Chauliac, auteur de la Grande Chirurgie (*Chirurgica Magna*, 1368), premier ouvrage chirurgical en français, et ouvrage que nous avons suivi en proposant la définition ci-dessus (p. 7, éd. E. Nicaise). [Y. Schauwecker]

Citations

- Et se tu treuves aucune chose dure, soies certains que c'est pierre qui est en la vessie, et se la chose est mole, c'est carnosité que li cyrurgien apelent cosy.
Anon. [Roger de Salerne], *Chirurgie I, Sloane 1977, XIIIe s., § 46.*
- L'autre riule est tele que li cirurgiens ne doit movoir la plaie en froit tans, se il n'a tempré l'air par fu, ne en esté, se il n'a tempré l'air par froit [...]
Jehan de Prouville [abbé Poutrel], *Chirurgie, ca 1300, fol. 2r.*
- [...] et sane [cette potion] par .i. mois u un poi plus u un poi mains la plaie qui ne seroit par aventure garie devant demi an par cirurgie u par fer u par oignement u par autre chose de quoi li cirurgien oevrent et le m'aprist .i. cirurgiens d'Orliens, anciens et boins clers et si le looit mult.
Jehan de Prouville [abbé Poutrel], *Chirurgie, ca 1300, fol. 4r-4v.*
- Et toutes les dites divisions et chascun des membres d'iceles et les condicions et les diversités particulieres des fistules connoist legierement le soutil cyrurgien esprouvé, et en ce l'adresce mout l'information, le jugement et le demonstremet de son pacient.
Anon. [Henri de Mondeville], *Chirurgie, 1314, chap. 1904, p. 146.*
- Et jusques a luy [Avicenne], estoient les phiziciens cyrurgiens . Mais depuis [...] cirurgie fut separee et delaissee entre les mains des mecaniques.
Nicolas Panis [Guy de Chauliac], *Chirurgie, ca 1450, chap. sing.*
- Les condicions qui sont requises au cirurgien sont quatre : la premiere est que il soit lettré, la seconde que il soit expert, la tierce que il soit ingenieux, et la quarte que il soit bien moriginé.
Nicolas Panis [Guy de Chauliac], *Chirurgie, ca 1450, chap. sing.*
- Aussi appert que il convient le cirurgien en ouvrant artificiellement sçavoir les commancemens de medicine et avec ce est convenable que il sache aulcun peu des aultres ars.
Nicolas Panis [Guy de Chauliac], *Chirurgie, ca 1450, chap. sing.*